



Période d'inscription :  
**12 au 16 février 2024**

**Aux fins de l'obtention de la gratuité scolaire, en plus du document habituel de l'État civil pour les nouveaux élèves, les parents doivent attester leur résidence au Québec au moyen d'un des documents suivants :**

- la copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec (RQ)
- un relevé d'emploi (relevé 1)
- un avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ)
- une facture récente portant votre nom et adresse (ex. : Hydro-Québec, Telus...)
- le permis de conduire au Québec (sur une base volontaire)

Marie Hamel, DSÉ

Avis aux parents

# INSCRIPTION SCOLAIRE

*Pour les élèves qui fréquenteront une classe du préscolaire, du primaire ou du secondaire en août 2024.*

**Procédure d'admission et d'inscription pour les élèves qui fréquenteront l'école pour la première fois en 2024-2025 :**

Les parents doivent se présenter à l'école de leur village durant la période d'inscription. Il est important de respecter ces dates car le nombre d'élèves inscrits pour l'an prochain aura un impact direct sur l'organisation scolaire 2024-2025.

Les parents doivent avoir la copie originale du certificat de naissance de l'enfant émis par le Directeur de l'État civil.

Il est possible que les parents aient à présenter le certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais.

## CRITÈRES D'INSCRIPTION :

- ✓ 4 ans avant le 1er octobre 2024 pour les élèves du préscolaire 4 ans
- ✓ 5 ans avant le 1er octobre 2024 pour les élèves de la maternelle 5 ans
- ✓ 6 ans avant le 1er octobre 2024 pour les élèves du primaire
- ✓ Pour vous inscrire à une école anglaise, le certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais est **OBLIGATOIRE**.

